


Assurance obligatoire des soins PrimaTel

Ce qu'il faut savoir

Vous avez choisi PrimaTel, un modèle d'assurance alternatif innovant et avantageux, combinant la télémédecine et le médecin de famille.

Principes

Vous contactez notre partenaire de télémédecine.

- 1** Vous appelez notre partenaire de télémédecine au numéro gratuit  **0800 852 852**, avant toute consultation.
- 2** Vous êtes mis en relation avec un conseiller de santé qui, en fonction du problème que vous aurez décrit, vous orientera sur les démarches thérapeutiques à entreprendre.
- 3** Un résumé des recommandations dispensées vous est adressé. Vous êtes tenu d'appliquer les recommandations émises.

Si une consultation médicale s'avère nécessaire suite à l'entretien de conseil, notre partenaire de télémédecine vous oriente, sauf cas d'urgence et particuliers, vers votre médecin de premier recours.



Il n'est pas nécessaire d'appeler notre partenaire de télémédecine:

- en cas d'urgence*;
- lors d'un séjour à l'étranger*;
- pour certaines prestations médicales: traitements dentaires et ophtalmologiques, gynécologie, maternité, examens de bonne santé et de développement de l'enfant d'âge préscolaire.

*Vous devez toutefois annoncer le cas auprès de notre partenaire de télémédecine dans les 15 jours suivant l'urgence, respectivement dans les 15 jours suivant votre retour en Suisse.

Confidentialité garantie!

Tous les entretiens téléphoniques sont confidentiels et soumis au secret médical.

Nous vous conseillons d'enregistrer le numéro de téléphone gratuit 0800 852 852 dans votre liste de contacts ou en scannant ce QR Code:



PrimaTel
24h sur 24



0800 852 852

PrimaTel
24h sur 24



0800 852 852

PrimaTel
24h sur 24



0800 852 852